

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)  
Pierre Lessard, conseiller (19h05)  
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)  
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)  
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

#### Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

« Celui qui marche sur les pas d'un autre ne laisse jamais de traces. »

2018-09-239

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2018

Rien à signaler.

2018-09-240

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-241

#### ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Action Construction infrastructure inc.	Pulvérisation rang 7	32 595.41 \$
Air Liquide	Accessoires pour soudure	370.88 \$
André Bellefleur	Taille haie de cèdres Pavillon Armand-Rousseau	650.00 \$
Association des résidents des Trois-Lacs	Restauration bouées Trois-Lacs	720.12 \$
Batteries DM	Achat piles service incendie	152.87 \$
Cablovision Warwick	Carte mémoire caméra Sentiers Pieds d'Or	22.98 \$
Carrefour jeunesse-emploi	Programme Trio-étudiant	1 500.00 \$
Charest	Réparation camion #2	117.68 \$

Detekta	Vérification détecteur de gaz garage et caserne	655.36 \$
Les Entreprises Bourget	Calcium rang 7	5 735.81 \$
Entreprise M.O.	Pelle feu Sylvain Ouellet, gravier sentier Trois-Lacs, gravier , creusage de fossés Chemins Aqueduc et Allison	3 937.74 \$
Éric Ouellette	Achat caméras Sentier Les Pieds d'Or	283.70 \$
Extincteur Victo	Recharge bonbonnes service incendie	310.43 \$
Gleason	Repas gastronomique	603.62 \$
Groupe De Grandpré	Pièce entrée d'eau Joël Caron	4.95 \$
JE Marchand	Réparation fond de la boîte du camion #6	527.74 \$
JU Houle	Réparation anneau de caoutchouc M. Mathieu Gagnon (remboursé par le ramoneur)	105.72 \$
Kubota	Réparation problème de régénération	307.67 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat livres bibliothèque	243.92 \$
Location d'outils Simplex	Location d'une scie pour émondage	39.08 \$
Location d'outils Victo	Batterie camion #2	515.17 \$
Oxygène Bois-Francis	Accessoires pour réparation d'équipements	367.69 \$
Pronature	Achat pièges castors	1 825.89 \$
Robitaille Équipement inc.	Convoyeur camion #6	413.91 \$
Sablière de Warwick	Rechargement rang 7 et Chemin de l'Aqueduc	229 165.34 \$
Sidevic	Achat pièces pour réparation machinerie	123.28 \$
Techservice	Correction et configuration nouvelle pompe	344.93 \$
Vert Tige	Abattage d'arbres Parc à l'ombre des Pins	229.95 \$
Vitrierie Laverio	Achat et installation clavier numérique Pavillon Armand-Rousseau	856.56 \$
Vivaco	Achat divers et filtre TV 6070	4 335.35 \$
<b>Total</b>		<b>287 063.75 \$</b>

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 287 063.75\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'août 2018 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 108 221.37\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 5 septembre 2018.

## **RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER**

### **Le conseiller, Gervais Ouellette**

- Mentionne que le rang 7 et le chemin de l'Aqueduc ont été gravelés en préparation pour les travaux de traitement de surface double l'année prochaine;
- Mentionne que des travaux de rechargement du chemin Allison seront effectués en septembre.

### **Remise des bourses « Programme Trio étudiants Desjardins pour l'emploi »**

Le maire, Réal Fortin remet les bourses aux étudiants suivants pour leur excellent travail effectué cet été.

### **Loucy Plourde**

Loucy est très ponctuelle et polie. Elle est persévérante et rapide.

### **Antoine Allaire**

Antoine est très ponctuel, débrouillard et consciencieux. Il est plaisant de travailler avec lui.

### **Maily Laliberté**

Maily est responsable et s'adapte rapidement. Elle est débrouillarde et elle a une belle capacité à travailler en équipe.

### **Le conseiller, Ghislain Gagnon**

- Remercie la population pour sa participation lors de la collecte des canettes, organisée par le Comité 12-18 et mentionne que la collecte a permis d'amasser plus de 1000\$;
- Invite les gens qui ont des canettes à venir les porter au Comité 12-18 lors de leurs réunions qui ont lieu les premiers lundis du mois à 19h00 au local du service de garde.

### **Le conseiller, Pierre Lessard**

- Rien à signaler.

### **La conseillère, Marjolaine Vaudreuil**

- Rien à signaler.

### **La conseillère, Ginette Chapdelaine**

- Rien à signaler.

### **Le conseiller, Pierre-André Arès**

- Mentionne qu'un sondage concernant la politique familiale, Municipalité amie des aînés, Municipalité amie des enfants sera transmis par la poste prochainement et que des bons d'achats seront tirés au sort parmi les gens qui auront participé au sondage;
- Mentionne que Madame Joëlle Perreault-Ladouceur a été embauchée à titre de coordonnatrice des loisirs/secrétaire-réceptionniste.

### **Le maire, Réal Fortin**

- Mentionne que la MRC d'Arthabaska va créer un conseil jeunesse constitué de jeunes de 12 à 18 ans et invites les jeunes à poser leur candidature;
- Fait un compte-rendu de sa rencontre avec le service de sécurité publique et mentionne que le taux de criminalité a été réduit de 20% dans la MRC d'Arthabaska et de 17% dans la municipalité de Tingwick et ce, au cours des 2 dernières années;
- Invite la population à la Fête au village qui aura lieu le 20, 21 22 et 23 septembre 2018.

## INSPECTEUR EN BÂTIMENT

### Dérogation mineure : Municipalité de Tingwick : zone commerciale/industrielle La résolution numéro 2018-09-242

Considérant que le lot visé est 5 499 948 du Cadastre du Québec, situé dans la zone I-2;

Considérant que l'angle de la rue projetée est de 73° 49' 00';

Considérant que l'angle de la rue doit être à angle droit et qu'il est permis un écart de 10 :

Considérant que le *Règlement de lotissement #2010-312* indique :

#### « 4.10 Intersection des rues

Toute intersection de rues doit être à angle droit. En cas de complète impossibilité, un écart maximum de 10 : est permis. L'alignement doit être maintenu sur une distance d'au moins 35 m. mesurée à partir du centre de l'intersection.

L'intersection de deux lignes d'emprise de rues doit être arrondie, avec un rayon de courbure d'au moins 6 m. »

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. C'est pour la configuration qui offre le plus de superficie aux terrains en vente;
2. La rue projetée suit les limites du terrain.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-09-243

### Demande d'autorisation CPTAQ : Monsieur Daniel Déry et Madame Hélène Bertrand-aliénation

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Daniel Déry et Madame Hélène Bertrand, pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'aliéner une partie de la terre agricole, le lot 5 498 792 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

Considérant que la superficie de l'immeuble susmentionné, propriété des demandeurs et visée par la demande est de 11.6 hectares;

Considérant les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	4-5TP 5-3TP 7-2R
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Comparable au potentiel agricole de l'immeuble visé par la demande.
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Les lots conserveront leur vocation agricole.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les	Positif, compte tenu que

	activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	le propriétaire actuel n'a plus les capacités pour faire un développement adéquat de la terre agricole.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles.	Aucun changement.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Non applicable.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	L'ensemble de la superficie cultivable sera aliéné d'un seul tenant.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Peu significatif.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable.
<b>CRITÈRES FACULTATIFS</b>		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	La terre agricole sera laissée à l'abandon.

Considérant que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 11.6 hectares;

Considérant que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que la recherche d'espace ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisque les usages ne changeront pas;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Monsieur Daniel Déry et Madame Hélène Bertrand, qui souhaite obtenir de cette Commission, l'autorisation de morceler et aliéner le lot 5498 792 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

Que le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

Que le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Considérant que Monsieur Houle a effectué 80% des travaux de nettoyage qui lui étaient demandés et que celui-ci a l'intention de poursuivre ses travaux afin de se conformer à la réglementation;

Considérant que l'inspectrice en bâtiment recommande d'annuler les procédures entamées dans ce dossier vu la collaboration constante de M. Houle;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick annule les procédures concernant ce dossier conditionnellement à ce que les travaux de nettoyage soient poursuivis et qu'une surveillance continue soit effectuée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-245**

**Acceptation délai supplémentaire : Ferme Roulante : travaux rives**

Considérant que Ferme Roulante a effectué une demande par écrit pour obtenir un délai supplémentaire afin d'effectuer les travaux sur les bandes riveraines après la récolte aux champs qui sera effectuée en octobre 2018;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de prolonger le délai jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Cependant si les travaux ne sont pas effectués dans ce délai, la Municipalité de Tingwick poursuivra les procédures d'ordonnance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2018-09-246**

**Présentation et décision soumission rechargement Chemin Allison**

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le mardi 4 septembre 2018 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Mesdames Boutin (La Sablière de Warwick ltée), Joëlle Perreault-Ladouceur (secrétaire-réceptionniste/coordonnatrice en loisirs) et Valérie Gagné (inspectrice en bâtiment).

<b>Nom</b>	<b>Prix</b>	<b>Conformité</b>
J. Noël Francoeur inc.	20.15\$/tm	N/A
Sintra inc. Région Estrie	185 000.40\$	N/A
Entreprise M.O.	18.75\$/tm	N/A
La Sablière de Warwick ltée	18.57\$/tm	Oui

Considérant que Sintra inc. a remis son prix en totalité et que les tonnes évaluées pour ce rechargement est de 8 500 tonnes le coût à la tonne est de 21.76\$/tm;

Après vérification la soumission de la Sablière de Warwick est la plus basse soumission conforme. Les prix soumis ne comprennent pas les taxes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la soumission de La Sablière de Warwick au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-247**

**Demande de soumission sel à déglacage**

Il est proposé par le conseiller Gislain Gagnon, appuyé par la conseillère Ginette

Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions sur invitation pour l'approvisionnement en sel à déglçage pour la saison hivernale 2018-2019. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-248**

**Demande de soumission sable à déglçage**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions sur invitation pour l'approvisionnement en sable à déglçage pour la saison hivernale 2018-2019. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-249**

**Demande de remboursement aide financière 32 000\$ : M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 7 pour un montant subventionné de 32 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 7 dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-250**

**Demande d'intervention branche #12 de la rivière Desrosiers: Monsieur Jean-Bernard Comte et Madame Chantal Boillat**

Considérant l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de la séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

Considérant la demande d'intervention faite par M. Jean-Bernard Comte et Mme Chantal Boillat le 6 août 2018 pour la branche #12 de la rivière Desrosiers;

Considérant que la problématique est que le cours d'eau se creuse, s'élargit et empiète sur le terrain de M. Comte et Madame Boillat;

Considérant que la localisation des travaux est située sur le lot 5 498 798;

Considérant l'analyse de la demande faite par M. Benoît Lambert la personne désignée par la municipalité de Tingwick à la suite de la visite terrain;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien dans la branche #12 de la rivière Desrosiers;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il et résolu :

Que les membres du conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par M. Benoît Lambert et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à enlever les obstructions.

Que le coût des travaux doit être réparti selon les mètres linéaires des propriétaires riverains.

Que l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité au mètre linéaire selon la résolution #2015-07-260.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-251**

**Correction résolution #2018-08-220 concernant une demande d'entretien du cours d'eau Desrochers branche #9 : M. Steve Gleason : répartition**

Considérant que la mention suivante doit être ajoutée à la résolution numéro 2018-08-220 « Que le coût des travaux doit être réparti selon les mètres linéaires des propriétaires riverains. »

En conséquence, sur proposition du le conseiller Gislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'effectuer la correction de la résolution numéro 2018-08-220.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-252**

**Avis de motion : Règlement #2018-383 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Verville, branches 15, 17 et 18**

Le conseiller, Gervais Ouellette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-383 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Verville, branches 15, 17 et 18.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet du Règlement #2018-383 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Verville, branches 15, 17 et 18**

**Le conseiller, Gervais Ouellette présente le projet du règlement.**

Des travaux d'entretiens des branches 15, 17 et 18 du cours d'eau Verville ont été effectués.

Le coût des travaux doit être réparti selon les mètres linéaires des propriétaires riverains.

Le règlement #2018-383 impose un tarif aux propriétaires riverains concernées pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans les branches 15, 17 et 18 du cours d'eau Verville.

**2018-09-253**

**Avis de motion : Règlement #2018-384 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Verville, branche 19**

Le conseiller, Gislain Gagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-384 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Verville, branche 19.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet du Règlement #2018-384 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Verville, branche 19**

**Le conseiller, Ghislain Gagnon présente le projet du règlement.**

Des travaux d'entretiens de la branche 19 du cours d'eau Verville ont été



effectués.

Le coût des travaux doit être réparti selon les mètres linéaires des propriétaires riverains.

Le règlement #2018-384 impose un tarif aux propriétaires riverains concernées pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans la branche 19 du cours d'eau Verville.

**2018-09-254**

**Avis de motion : Règlement #2018-385 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Desrosiers, branches 45, 60 et 62**

Le conseiller, Pierre Lessard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-385 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Desrosiers, branches 45, 60 et 62.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet du Règlement #2018-385 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Desrosiers, branches 45, 60 et 62**

**Le conseiller, Pierre Lessard présente le projet du règlement.**

Des travaux d'entretiens des branches 45, 60 et 62 du cours d'eau Desrosiers ont été effectués.

Le coût des travaux doit être réparti selon les mètres linéaires des propriétaires riverains.

Le règlement #2018-385 impose un tarif aux propriétaires riverains concernées pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans les branches 45, 60 et 62 du cours d'eau Desrosiers.

**2018-09-255**

**Avis de motion : Règlement #2018-386 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Desrosiers, branche 59**

La conseillère Ginette Chapdelaine, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-386 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Desrosiers, branche 59.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet du Règlement #2018-386 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Desrosiers, branche 59**

**La conseillère, Ginette Chapdelaine présente le projet du règlement.**

Des travaux d'entretiens de la branche 59 du cours d'eau Desrosiers ont été effectués.

Le coût des travaux doit être réparti selon les mètres linéaires des propriétaires riverains.

Le règlement #2018-386 impose un tarif aux propriétaires riverains concernées pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans la branche 59 du cours d'eau Desrosiers.

**2018-09-256**

**Moto-Club Bois-Francs inc. : Demande de traverses municipales : saison hivernale 2018-2019**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande de Moto-Club Bois-Francis inc. pour les traverses suivantes :

- ✓ Chemin des Plante : 0.09 km
- ✓ Chemin du Radar : 1 km
- ✓ Chemin Craig et rue Ste-Marie : 2 km
- ✓ 6e rang : 0.31 km
- ✓ rue Desharnais : 0.42 km
- ✓ rue Cayouette : 0.15 km
- ✓ rue St-Joseph : traverse

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Remerciement des organisateurs de la Classique des Appalaches pour l'évènement qui a eu lieu le 25 août 2018

#### **ADMINISTRATION**

**2018-09-257**

#### **Achat habit de combat : service de sécurité incendie**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer l'achat d'un habit de combat pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-258**

#### **Approbation embauche de madame Maïly Laliberté camp de jour**

Considérant que certaines étudiantes travaillant au camp de jour ont dû quitter pour retourner à l'école avant la fin du camp de jour;

Considérant que Madame Maïly Laliberté a effectué un stage cette été au camp de jour;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'accepter l'embauche faite par la directrice générale, Chantale Ramsay de Madame Maïly Laliberté. Le taux horaire sera établi selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-259**

#### **Journée sportive 2019 école Saint-Cœur-de-Marie**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick participe financièrement selon les mêmes modalités que pour l'année 2018 à la journée sportive 2019 de l'école Saint-Coeur-de-Marie à la Station du Mont-Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-260**

#### **Escouade Gleason : 4 soirs : 2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de participer à l'Escouade Gleason pour 4 soirs en 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-261**

#### **Permis de réunion : Gleason en poutine : approbation de la signature par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

Considérant que dans le cadre de l'évènement *Gleason en poutine*, réalisé

conjointement entre la Station du Mont-Gleason et la Municipalité de Tingwick, il est convenu que tous les profits réalisés lors de l'évènement seront versés en totalité à la Station du Mont-Gleason organisme sans but lucratif légalement constitué;

Considérant que l'évènement se tiendra du 21 au 23 septembre 2018 soit le vendredi de 17h à 20h, le samedi de 11h30 à 20h et le dimanche de 11h30 à 14h dans le stationnement du 280, Chemin du Mont-Gleason à Tingwick;

Considérant que la Station du Mont-Gleason assure une gestion accrue et distincte entre les deux permis autoriser lors de cette période;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, Chantale Ramsay soit autorisée à signer le permis de réunion pour l'évènement *Gleason en poutine* qui se tiendra du 21 au 23 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Démission de Madame Chantal Villemure à titre d'assistante au service de garde**

Madame Chantale Ramsay, directrice générale informe les membres du conseil que Madame Chantale Villemure, adjointe à la responsable du service de garde, a remis sa démission.

**2018-09-262**

### **Confirmation de la mise sur pied d'un comité de pilotage : MADA**

Considérant que la municipalité de Tingwick a adopté la résolution #2017-09-307 lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2017 affirmant sa volonté de renouveler sa politique Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la MRC d'Arthabaska a obtenu une réponse positive de la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation dans son projet collectif de reconnaissance MADA;

Considérant que la municipalité de Tingwick a convenu d'être associé à la démarche collective de la MRC;

Considérant qu'un comité responsable de la démarche a été mis sur pied dans la municipalité et que celui-ci est représentatif du milieu;

Considérant qu'un agent de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska assure la coordination de la démarche;

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine que la municipalité de Tingwick reconnaisse les personnes suivantes comme étant membres du comité responsable de la démarche MADA, chacune d'entre elle contribuant à part égale à la réalisation de ce projet :

Monsieur Pierre-André Arès  
Madame Ginette Chapdelaine  
Madame Marjolaine Vaudreuil  
Madame Marie-Pier Laroche  
Madame Renée Guévin  
Monsieur Cédrick Roberge  
Madame Geneviève Girard  
Madame Chantale Ramsay

et que l'élu responsable qui contribue aux travaux du comité présente un rapport de la démarche sur une base régulière auprès du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-263**

### **Demande de soutien financier 2019 : Centre d'entraide Contact**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Gislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 850\$ au Centre d'Entraide Contact pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-264**

**Avis de motion : Règlement #2018-382 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement #2016-368**

La conseillère Marjolaine Vaudreuil, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-382 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement #2016-368

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Présentation du projet de règlement #2018-382 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement #2016-368**

**La conseillère, Marjolaine Vaudreuil présente le projet de règlement.**

Conformément aux dispositions des articles 2, 16, et 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, je vous informe que le projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Tingwick stipule :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint.

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne en tire un avantage indu de ses fonctions antérieures dans le monde municipal.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**2018-09-265**

**Location du Pavillon Armand-Rousseau : formation Urgence Bois-Francs**

Considérant qu'Urgence Bois-Francs offrira gratuitement une formation aux citoyens afin que ceux-ci soient formés pour réagir lors d'un arrêt cardio-respiratoire le mardi 19 octobre 2018 à 19h au Pavillon Armand-Rousseau.

Considérant que cette formation est bénéfique pour la municipalité de Tingwick ainsi qu'à sa population.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la location du Pavillon Armand-Rousseau le 19 octobre 2018 sera offerte gratuitement à Urgence Bois-Franc.

**2018-09-266**

**Proclamation du 1<sup>er</sup> octobre 2018 « Journée internationale des personnes âgées de la Municipalité de Tingwick »**

Il est proposé par le conseiller Gislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick proclame le 1<sup>er</sup> octobre 2018 journée internationale des personnes âgées de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Embauche service de garde : Mesdames Kimylie Labbé, Maïly Laliberté et Monsieur Julien Roy**  
**La résolution numéro 2018-09-267**

Il est proposé par le conseiller Gislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'embaucher au service de garde Mesdames Kimylie Labbé, Maïly Laliberté et Monsieur Julien Roy. Le taux horaire sera établi selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-268**

**Nomination d'un répondant en matière d'accommodement en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes***

Attendu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2018, de nouvelles dispositions à la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (L.R.Q., c. R-26.2.01) (ci-après appelée «*Loi sur la neutralité religieuse* »);

Attendu que ces modifications font en sorte que les municipalités sont désormais soumises à cette *Loi*;

Attendu que, dans ce contexte, la municipalité de Tingwick doit nommer, en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la neutralité religieuse*, un répondant en matière d'accommodement au sein de son personnel;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Gislain Gagnon, il est résolu par le Conseil de la municipalité de Tingwick que Madame Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière soit désignée répondante en matière d'accommodement en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la neutralité religieuse*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-269**

**Remboursement stage Louka Ouellette : 250\$**

Considérant que Monsieur Louka Ouellette a effectué un excellent travail cet été pour la municipalité d Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu qu'un montant de 250\$ soit remis à Monsieur Ouellette pour le stage qu'il a effectué à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-270**

**Remettre 2 bons d'achat de 25\$/chacun pour le tirage du sondage MADA**

Considérant que la municipalité souhaite obtenir un bon taux de participation pour le sondage MADA.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que deux bons d'achat de 25\$/chacun soient remis aux gagnants du tirage du sondage MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-271**

**Loisirs collectifs : subvention embauche d'une ressource pour les enfants qui ont des besoins particuliers au camp de jour : 1000\$ 2019 et 2020**

Considérant que les Loisirs collectifs des Montagnes désire présenter une demande de subvention afin d'embaucher une ressource pour les enfants qui ont des besoins particuliers pour les camps de jour;

Considérant que la participation financière de chaque municipalité serait d'environ 1 000\$ par années pour les années 2019 et 2020;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de déposer cette demande de subvention et s'engage à verser sa participation financière si le projet est accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-272**

**Offre d'achat terrain résidentiel : 1272, Chemin Craig**

Considérant que la municipalité a lancé un appel d'offre pour la vente du lot #6 241 825 et que les offres déposées sont les suivantes :

Johanne Arsenault : 6 500\$ pour l'achat du terrain

Éric Ouellette : 6 000\$ plus la location à vie de la partie de terrain entre le lot 6 241 825 et le Chemin Craig;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la municipalité accepte l'offre d'Éric Ouellette selon les modalités inscrits dans l'offre d'achat. Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick tous documents relatifs à cette location et cette vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-273**

**Autorisation embauche conducteurs camion déneigement : Chantale Ramsay, directrice générale et Éric Ouellette, responsable des chemins d'hiver**

Il est proposé par le conseiller Gislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'autoriser Chantale Ramsay, directrice générale et Éric Ouellette, responsable des chemins d'hiver à procéder à l'embauche des conducteurs de camion de déneigement pour la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-274**

**Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air 2018-2021 : Pavage fond de la patinoire**

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire paver le fond de sa patinoire extérieure;

Considérant que ce projet pourrait être éligible au *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites pratiques d'activités de plein air 2018-2021*;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick si son projet est éligible dépose une demande audit programme et s'engage à rembourser sa participation financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2018-09-275**

**Participation souper pour les loisirs de la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Gislain Gagnon et résolu que la municipalité achète 2 billets au coût de 15\$/chacun afin que Tingwick soit représenté lors du souper pour les loisirs de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : Marché nomade de Ham-Nord qui a lieu en même temps que la Fête au village, chute à livres à la bibliothèque, vente du terrain ancienne propriété de Monsieur Claude Larochelle, pont dans le sentier près de l'Hôtel-de-Ville, plate bandes et dossier de M. Gérard Houle.

**2018-09-276**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Gislain Gagnon, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h10)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-09-241, 2018-09-244, 2018-09-246, 2018-09-247, 2018-09-248, 2018-09-250, 2018-09-251, 2018-09-252, 2018-09-253, 2018-09-254, 2018-09-255, 2018-09-257, 2018-09-258, 2018-09-259, 2018-09-260, 2018-09-263, 2018-09-265, 2018-09-267, 2018-09-269, 2018-09-270, 2018-09-271, 2018-09-273, 2018-09-274 et 2018-09-275.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%